



IHD - Institut d'histoire du droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. IHD - Institut d'histoire du droit. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02031463

HAL Id: hceres-02031463

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031463>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Institut d'Histoire du Droit (IHD) (EA 2515)
de l'Université de Paris 5



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Institut d'Histoire du Droit (IHD) (EA 2515)
de l'Université de Paris 5



Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

mars 2009



Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Institut d'Histoire du Droit (IHD)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : (Unité 262) EA 2515

Nom du directeur : M. Christian CHÊNE

Université ou école principale :

Université de Paris 5

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

23 février 2009



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Henri LABAYLE, Université de Pau

Experts :

Mme Moquet-Anger Marie-Laure, Université de Rennes 1,

M. Jean-Louis BERGEL, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3,

M. David DEROUSSIN, Université de Lyon 3,

M. Yann KEBRAT, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Le CNU, contacté, n'a envoyé aucun représentant

Observateurs)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Hugues PERINET-MARQUET

Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité :

Mme Simone BATEMAN



Rapport d'évaluation



1 • Présentation succincte de l'unité

- Effectif, dont enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens et administratifs : 9 personnes dont 5 PR. Deux d'entre eux sont à la retraite et ne peuvent être comptabilisés.
- Nombre de HDR, nombre de HDR encadrant des thèses : l'essentiel de l'équipe est constitué de PR. 2 MCF sont titulaires de la HDR.
- 5 doctorants sont répertoriés à l'IHD, aucun ne bénéficie de financement. Aucune thèse n'a été soutenue durant le quadriennal.
- Nombre de membres bénéficiant d'une PEDR : 0
- Nombre de publiants : 7 publiants, c'est-à-dire une part importante de l'équipe avec la spécificité de l'Histoire du droit, discipline ne disposant pas ou peu de réuves spécialisées. Ces activités de publication se retrouvent sous forme de participation à des colloques ou mélanges.

2 • Déroulement de l'évaluation

Menés dans le même cadre que pour les autres équipes de la Faculté, les échanges avec l'équipe de recherche ont été clairs, francs et fructueux, tant lors de l'entretien formel que durant les séquences "informelles".

L'excellente présentation de son activité par le responsable de l'équipe et la franchise de l'exposé des difficultés et projets de développement de son laboratoire ont convaincu le comité d'experts.

La réalité du projet de recherche ainsi qu'un souci d'ouverture pluridisciplinaire remarqué ont été valorisés par ces échanges avec le comité.

Comme pour l'ensemble des équipes visitées à la Faculté de droit de Paris 5, université pluridisciplinaire où le secteur juridique est minoritaire, constat a été fait de la faiblesse des moyens alloués à la recherche par l'université de rattachement, en particulier au plan humain. Il ne paraît guère crédible de nourrir des ambitions scientifiques d'excellence sans un potentiel minimal en particulier au plan humain, quelles que soient la qualité et la notoriété des équipes, grandes ou demeurant.

L'absence de personnels administratifs et techniques de recherche (IGE, IGR), la faiblesse des secrétariats sont autant de freins à l'activité scientifique que ne saurait compenser l'investissement personnel des enseignants chercheurs. Ce constat a été systématique. Le comité d'experts a bien perçu les interrogations de la composante majoritaire de l'Université à propos de la recherche en sciences sociales et de ses particularités. Il estime qu'une première réponse permettant la compréhension de cette spécificité pourrait utilement consister à renforcer les moyens matériels de la recherche, en termes de locaux comme en termes de moyens administratifs, de façon mutualisée et pluri-annuelle. C'est à ce prix, lui semble-t-il, qu'une comparaison et une réflexion commune pourraient être utiles (politique contractuelle, politique de valorisation, etc..).

Il attire donc l'attention de l'Université de rattachement de ces équipes sur ce point crucial.



3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

L'IHD connaît les difficultés que traverse la discipline de façon générale, ce qui doit relativiser les approches quantitatives tant au plan des activités individuelles qu'au plan des activités doctorales. Il s'y ajoute une proximité avec les universités du centre parisien qui ne simplifient pas la vie de l'IHD et son développement.

Dans ce contexte, l'évaluation de l'unité s'est avérée très positive tant au plan de la volonté du laboratoire de s'inscrire dans la politique générale de l'Université que dans l'appréciation de son bilan et de sa notoriété.

L'implication de la direction du centre dans cette politique est un gage d'avenir et l'IHD semble aborder l'avenir avec des atouts et une volonté qui ne sont pas nécessairement partagés dans le champ disciplinaire qui est le sien.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Les projets du précédent contrat (histoire culturelle du droit, histoire de la doctrine) étaient particulièrement intéressants. Ils s'inscrivaient parfaitement dans les champs thématiques nouveaux en histoire du droit et ont permis la mise en place d'un M2 recherche « Culture juridique européenne » en partenariat avec l'Université *Roma III*. Leur appréciation dans le bilan du contrat est importante.

Le projet présenté pour le prochain contrat s'intitule « Histoire des représentations juridiques de l'échange ». Certes, la notion d'échange, du point de vue de l'histoire du droit des obligations, n'est pas un objet d'étude totalement neuf. Mais la perspective envisagée ici est beaucoup plus large, puisqu'elle englobe aussi le cadre des échanges (le marché et ses relations avec l'Etat), des objets d'échanges variés (marchandises mais aussi savoir et formation), et une réflexion philosophique sur la notion. Ce choix témoigne donc d'une approche moderne et ouverte de la recherche en histoire du droit qui a été appréciée par le comité.

De plus, la conduite de ce projet pourra s'appuyer sur des recherches déjà conduites par certains membres du centre et s'inscrit dans l'une des thématiques prioritaires de l'Université (« Echanges, conventions, gouvernance »). Cette inscription permettra peut-être au centre d'obtenir des financements spécifiques.

Par ailleurs, le recrutement en mai prochain d'un nouveau MCF devrait (par la conversion d'un poste PR en poste MCF) permettre à l'équipe d'entretenir sa dynamique et de mener son projet à terme. Enfin, même si les publications collectives ne sont pas les plus nombreuses, la plupart des membres de l'équipe peuvent être considérés comme publiants et sont reconnus pour leur valeur par la discipline.

Au total, l'appréciation dégagée a été tout à fait positive.



5 • Analyse de la vie de l'unité

- En termes de management :

Le dynamisme du directeur et sa volonté de préserver et de développer l'activité de recherche dans le domaine couvert ont été remarqués (ouverture, développement des outils, approche collective). On ne peut que regretter que cette équipe soit totalement dépourvue de personnel administratif.

- En termes de ressources humaines :

L'IHD travaille visiblement en bonne intelligence et ses perspectives de renforcement sont réelles.

- En termes de communication :

La visite du comité a permis de constater que le centre communique bien avec d'autres entités de l'Université de Paris 5 et des Universités extérieures.

6 • Conclusions

L'IHD mérite d'être soutenu dans la politique scientifique de l'université Paris 5. Son projet témoigne d'un regard moderne sur la recherche en histoire du droit et le bilan est en adéquation avec le discours. Sérieux de l'activité scientifique, engagement dans l'Université, ouverture sur l'extérieur sont les atouts qui ont convaincu le comité.

- **Points forts :**

- Le sérieux de la direction de l'équipe.
- Un projet de recherche intelligent et cohérent, attesté par un bilan significatif.

- **Points à améliorer :**

- Stimuler l'activité doctorale dans un contexte difficile de voisinage avec de puissants pôles.
- Se renforcer au plan humain et établir des collaborations extérieures.
- Se doter de moyens administratifs.

- **Recommandations :**

- Poursuivre dans la voie de l'ouverture aux autres disciplines.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	B	A

Le Président
Axel KAHN

Paris, le 28 avril 2009

DRED 09/n° 188

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de l'AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'envoi du rapport du comité de visite concernant l'équipe d'accueil « EA 2515 Institut d'Histoire du Droit » rattachée à mon établissement.

Avec sa composante, la faculté de Droit, l'Université Paris Descartes étudiera les besoins de l'EA 2515 (Institut d'Histoire du Droit) et les moyens de les satisfaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma meilleure considération.

Le Président de l'Université



Axel Kahn

DIVISION DE LA RECHERCHE
ET DES ECOLES DOCTORALES

Paris, le 4 mai 2009

EA 2515 Institut d'Histoire du Droit

Retour sur le rapport du comité AERES – Observations de portée générale

Pas d'observations.